

Avis du psychologue de l'Éducation nationale :

.....
.....
.....
.....

Nom :

Signature :

Avis motivé du chef d'établissement fréquenté, après consultation de l'IEN ET de la spécialité demandée et/ou du DDFPT de l'établissement d'accueil :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Favorable

Défavorable

Signature du chef d'établissement

Avis du directeur académique des services de l'Éducation nationale

Favorable

Défavorable

◆ La décision est communiquée **pour le 31 mai 2024** à l'établissement d'origine chargé d'informer l'élève et sa famille et de saisir le vœu dans **AFFELNET lycée**.

Important : dans le cas où l'avis du DASEN est favorable à un changement de champ ou de spécialité, l'établissement d'origine doit impérativement saisir la candidature dans **AFFELNET Lycée**.

Par sécurité, il faut également laisser le vœu de 1^{ère} professionnelle de sa spécialité dans son établissement ou faire figurer les vœux de 1^{ère} pro de la spécialité dans l'établissement pour les 2^{ndes} pro organisées en familles de métiers.